

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Nouvel accès de gallophobie de la presse britannique. — Au tour du pacte de non-agression. — L'intransigeance des soviets prépare l'échec de la Conférence. — Pour la paix orientale.

Pendant qu'on négocie péniblement à Gènes, une partie de la presse britannique déclenche contre la France une nouvelle et violente offensive. Ce qui est particulièrement grave, c'est que les journaux qui mènent la campagne sont les fidèles interprètes du Premier anglais. Pour avoir une idée du degré d'animosité exprimée à notre pays, il suffit de parcourir les titres des principaux leaders : « Avertissement aux naufrageurs de la conférence », « la Crise suprême de Gènes », « le Nouveau coup de M. Poincaré », « Efforts pour tuer la Conférence », « Poincaré dans le rôle de Néron », « la France contre l'Europe ».

N'est-ce pas charmant ? Quelle merveilleuse illustration de l'Entente Cordiale ? Voulez-vous maintenant un échantillon des aménités qui peuplent ces articles ? Lisez ces lignes de l'Observer :

M. Lloyd George pourra quitter Gènes la semaine prochaine si M. Poincaré persiste dans une politique qui tend à tuer la conférence. Les naufrageurs peuvent tout au plus égarer en renommée les hommes qui ont coulé la Lusitania, dans leur effort pour la guerre sous-marine sans merci contre la politique internationale, mais le but qu'ils poursuivent n'est pas encore réalisé. Il y a des bombes contre sous-marins en réserve.

Que pensez-vous de cette assimilation de la France aux naufrageurs de la Lusitania ?

De telles injures ne doivent pas nous empêcher de poursuivre, en toute tranquillité de conscience, l'examen des problèmes qui se posent à l'heure actuelle.

Si une partie de l'opinion britannique entend saboter l'Entente et avec elle la paix de l'Europe, libre à elle, mais elle en portera tôt ou tard devant la conscience universelle l'écrasante responsabilité.

On conviendra qu'une telle atmosphère n'est guère favorable à la conclusion d'un pacte soit franco-britannique, soit intereuropéen de non-agression.

Cependant on continue à s'occuper de l'un comme de l'autre.

Au sujet des principes qui inspirent, dans le projet britannique, le pacte intereuropéen, M. Romier, dans la *Journée Industrielle*, écrit ses réflexions toutes judicieuses :

Un tel pacte sera fondé sur une idée fautive, l'idée d'immobilité, qu'il ne faut pas confondre avec l'idée de stabilité. Un régime d'immobilité, c'est un régime qui consacre des situations acquises, justes ou injustes, sans permettre à aucun effort de déborder le cadre une fois fixé. Un régime de stabilité, c'est le régime qui sans paralyser aucun effort d'amélioration, de développement ou de redressement, garantit les hommes et leur travail contre l'arbitraire.

Quant aux conséquences d'un tel pacte, M. Romier les définit ainsi :

L'immobilité, c'est la violence à rebours, c'est le moratorium. La stabilité, c'est la loi commune, c'est la liberté dans l'ordre. Par cette seule opposition de termes, on devine où nous conduirait, d'ici à quelques années, le moratorium européen dont rêve M. Lloyd George : à une exacerbation et à une sorte de congestion des rivalités internationales, qui finalement éclateraient dans la pire des tueries. L'immobilité a, en effet, pour conséquence immédiate d'arrêter l'acheminement lent, mais certain, sous un régime normal, des forces contraires vers l'équilibre.

En d'autres termes, et pour conclure : tel qu'il est conçu le pacte intereuropéen ne servirait qu'à masquer les oppositions, qu'à exacerber les rivalités et non à les apaiser, les dissiper.

Des sentiments qui se contiennent, qui se replient sur eux-mêmes, acquiescent par là même plus de violence.

Le projet britannique de pacte de non-agression apparaît, dans une large mesure, comme un mirage, comme une trompe l'œil.

En ce qui concerne les affaires russes, la Conférence piétine sur place, ou même recule.

Ainsi, on avait décidé d'adresser

aux Soviets un ultimatum pour qu'ils précisent enfin après trois semaines leur attitude. L'ultimatum se change en memorandum.

Celui-ci d'ailleurs éprouve quelques difficultés à voir le jour. Et tandis qu'on l'élabore péniblement, les représentants des Soviets font connaître leur volonté d'ajourner indéfiniment le paiement des dettes d'avant-guerre, de ne reconnaître aucune dette de guerre, de ne restituer aucun des biens privés, mais d'exiger, par contre, la reconnaissance de droit du gouvernement de Moscou.

En définitive, la délégation soviétique repousse aujourd'hui complètement les conditions de Cannes, à l'acceptation desquelles était subordonnée son admission aux débats de Gènes.

Dès lors, les négociations relatives à la Russie semblent vouées à la stérilité. Mais que dire des conditions dans lesquelles s'est ouverte la Conférence ? Notre confrère, les *Débats*, écrit avec raison : « On voit éclater l'imprudence et la légèreté, sinon la complicité, des promoteurs de la Conférence. »

« Etait-il vraiment nécessaire de convoquer à Gènes une immense assemblée pour constater le désaccord fondamental entre les Soviets et les Etats occidentaux, entre la civilisation européenne et un régime qui ramène le monde à la vie dans les forêts vierges ? »

Plus que jamais, on erre en plein chaos !

Nous avons indiqué en son temps que le gouvernement turc d'Angora avait accepté en principe les bases de discussion de paix proposées par les Alliés.

A son tour, le gouvernement turc de Constantinople vient de répondre à la proposition de médiation des Alliés : la Sublime Porte accepte dans son ensemble les conditions soumises ; elle se réserve simplement de discuter certains points particuliers.

La Sublime Porte s'élève contre l'idée de cession d'une partie quelconque de la Thrace Orientale à la Grèce, et contre celle d'une tutelle internationale sur les Détroits.

Par contre, en ce qui concerne la protection des minorités, elle s'engage à respecter tous les droits et aussi la liberté de conscience.

On n'attend plus que la réponse grecque : il est vrai que c'est du côté d'Athènes que la résistance est la plus à craindre.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Le gouvernement français demanderait une réunion des alliés après le 31 mai

Le préambule ou exposé des motifs du projet de réponse aux Russes qui a été accepté est virtuellement conforme aux idées britanniques. Une nouvelle question a été soulevée. Le gouvernement français propose que les puissances signataires du traité de Versailles tiennent une réunion après que la carence de l'Allemagne aura été constatée.

De leur côté, les Anglais insistent pour que cette réunion des puissances signataires du traité de Versailles ait lieu avant le 31 mai, c'est-à-dire avant la date de l'échéance des obligations de l'Allemagne.

Les Anglais voudraient aussi que cette réunion ait lieu à Gènes parce que, disent-ils, les représentants de toutes les puissances se trouvent actuellement à Gènes.

Les Allemands continuent à cacher des armes

Un dépôt d'armes et de munitions a été découvert dans la cave d'un immeuble de Schmargendorf, faubourg de Berlin. Ce dépôt contenait 440 carabines, 153 caisses de douilles de grenades, une caisse de bandes entièrement garnies pour mitrailleuses et 20.000 cartouches de fusils d'infanterie. Le tout a été saisi. On croit que dans d'autres immeubles d'autres armes et des munitions sont cachées.

Les Soviets ne respectent pas le traité de Riga

Le chargé d'affaires de Pologne à

Moscou a remis vendredi une note demandant, conformément à l'article 7 du traité de Riga, la restitution des droits de propriété aux églises et associations religieuses polonaises et spécialement aux catholiques en Russie.

La note cite de nombreux cas de violations de l'article 7 du traité, notamment la confiscation d'objets liturgiques, la censure préventive sur les sermons, la défense de l'enseignement religieux aux mineurs, la fermeture d'églises et de chapelles, l'ingérence dans les affaires intérieures, des confessions et des associations religieuses auxquelles appartiennent les Polonais, malgré la reconnaissance explicite par le traité de Riga de la liberté complète en ce qui touche l'organisation de la vie intérieure ecclésiastique.

Nous sommes roulés

Le « Daily Mail » écrit que le total des taxes, en Allemagne, pour l'année présente, n'est que de 1,583 marks ou 1 livre 5 shillings par tête ; il est donc taxé en dehors de toute proportion à l'égard de son principal concurrent. Les alliés sont dupés.

Ainsi qu'un homme d'affaires britannique l'a écrit d'Allemagne au « Times » : « L'Allemagne peut payer ses dettes cinq fois et sans le sentir. » Il appartient au gouvernement britannique de lui faire payer ses dettes et d'alléger le terrible fardeau sous lequel le peuple britannique chancelle au lieu de parler de réduire les paiements allemands.

Une ambassade russe au Vatican

Les négociations entre le Vatican et les délégués des Soviets ont abouti à ce résultat que le Vatican reconnaît le gouvernement russe « de jure ». Le traité conclu correspond à peu près à un concordat. Les membres de l'Ordre des Jésuites et de l'Ordre des franciscains obtiennent la permission de séjourner en Russie et obtiennent la liberté de fonder des églises, des écoles et des institutions humanitaires. Le gouvernement assure à ces institutions sa protection ; il a, en outre, l'intention de créer prochainement une ambassade russe au Vatican.

Manifestation communiste

A la suite d'une manifestation communiste qui a eu lieu dimanche à Paris, de violentes bagarres ont éclaté, avenue de Saint-Ouen. Environ 600 manifestants qui, sur les injonctions de la police, avaient roulé leurs bannières, les ont déployées peu après à nouveau et ont essayé de pénétrer dans Paris.

Les gardes à cheval ont chargé les manifestants ; une bagarre s'en est suivie. Le commissaire du 13^e arrondissement, M. Gournin, entraîné, suivi de 30 agents, lorsqu'un coup de feu a été tiré d'un groupe d'individus ; la balle a traversé un gardien de part en part, et en a blessé un autre assez grièvement.

L'individu qui avait tiré sur eux et qui a été arrêté est un anarchiste. André Toullé, manœuvre à la gare de l'Est, né dans le Gard.

Le 1^{er} Mai à Paris

Paris a eu sa physionomie des jours fériés. A cause de la fermeture d'un grand nombre de magasins, beaucoup de Parisiens ont profité du beau temps pour s'absenter pendant quarante huit heures.

Bien des rues sont vides, sauf aux abords des salles de réunions syndicales où les ouvriers viennent faire pointer leur carte. Ailleurs il n'y a guère que des patrouilles d'agents et des marchands de muguet.

Aucun taxi n'est sorti des dépôts, mais on voit circuler quelques flancs. Les grands services publics, transports, alimentation, eau, gaz, électricité, postes, fonctionnent normalement. Quelques voitures manquent sur certaines lignes d'autobus.

Le roi de Serbie à Paris

Le roi Alexandre I^{er} est arrivé à Paris dimanche matin, à 6 h. 35, par le Simplon-Orient-Express.

Le roi qui voyage incognito est accompagné du prince Paul de Serbie et de M. Dragomir Ivankotich, ministre plénipotentiaire.

Les membres de la légation Yougo-

Slave et le représentant du ministre des affaires étrangères ont accueilli Alexandre I^{er} à sa descente du train.

Le maréchal Joffre rentre à Paris

Le maréchal Joffre est parti de New-York à bord du bateau anglais « Celtic ». M. Liebert, consul général de France et les représentants de la municipalité l'ont salué au départ. Il arrivera lundi à Liverpool. Il se rendra directement à Paris, où il arrivera mardi.

L'enthousiasme croissant de la population de New-York a montré la popularité du maréchal Joffre. Le maréchal a déclaré :

« J'ai traversé l'Amérique de l'ouest à l'est et j'ai constaté que la masse du peuple a un amour profond pour la France. Je conserverai un souvenir inoubliable de la réception qui m'a été faite, qui prouve l'amitié inaltérable de l'Amérique pour la France, malgré les fluctuations apparentes. »

A la mémoire de Guynemer

Dimanche a eu lieu au Panthéon l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur du héros de l'aviation Guynemer, mort pour la France, mais dont on n'a jamais retrouvé le corps.

M. Poincaré, président du Conseil, présidait cette cérémonie et a prononcé un discours dans lequel il a rappelé les exploits du grand aviateur.

Condamnation à mort

La Cour d'assises de la Seine a condamné à mort le bandit Mécislas Charrier, l'un des trois bandits qui commirent l'attentat du train Paris-Marseille.

CHRONIQUE LOCALE

La crise municipale

Notre Directeur, qui se remet, péniblement encore, de la rude secousse que fut une forte intervention chirurgicale, tient néanmoins à nous donner ses directives au sujet de l'attitude que doit adopter le Journal du Lot dans les circonstances présentes.

Nous publions telles quelles les quelques lignes qu'il nous fait remettre. Il tient à s'excuser de leur brièveté et de leur forme. Mais nos lecteurs comprendront aisément qu'il lui est difficile, à l'heure actuelle, d'exprimer autre chose qu'une simple directive.

M. D.

La crise municipale paraît close. Le public a suivi, assez sceptique, assez gouailleur, les diverses phases de ce conflit... d'intéressés personnes!

Certes, nous ne sommes pas, ici, les admirateurs forcés d'une assemblée qui fit appel aux plus mauvaises passions pour s'emparer de la mairie, à une heure où le pays tout entier voulait l'union bienfaisante. Mais le temps apaise tout et nous ne demanderions qu'à applaudir aux actes si les actes étaient uniquement dictés par les intérêts généraux de la ville.

La séance de samedi nous a édifiés! On a, sans doute, le souci des intérêts de la cité, mais combien placent en première ligne les intérêts des leurs. Et cela est navrant!

D'autres, dans la coulisse, toujours habiles à brouiller les cartes, attendent sagement la querelle afin de préparer la division qui servira leur ambition.

Va-t-on donner dans le piège et laisser ces brouillons, de moralité connue, qui ont fait tant de mal déjà au parti républicain et à notre ville, poursuivre leur campagne sournoise?

Souhaitons que l'on sache se ressaisir à temps.

Quand il s'agit d'une assemblée municipale, les électeurs, en grande majorité, se soucient maigrement de la politique. Ils préféreraient une bonne administration qui seule fait de bonnes finances. C'est l'unique moyen d'essayer de réduire les charges croissantes qui écrasent le contribuable.

Les électeurs sauront-ils faire com-

prendre à leurs élus qu'il serait temps de songer à la cité... et un peu moins aux jeunes parents en âge d'être casés?

Trêve donc au conflit de personnes; qu'on songe qu'en favorisant les manœuvres intéressées des ambitieux on travaille contre l'intérêt général, contre le parti républicain, qui en la circonstance doit avoir un unique mobile : le bien de la cité.

A. C.

Dans l'impossibilité où il est de répondre lui-même aux nombreuses personnes qui ont bien voulu lui adresser un mot de sympathie, notre Directeur nous prie de leur transmettre par la voie du journal ses remerciements les plus vifs.

POUR LES CANTONNIERS

A chaque session du Conseil général depuis de nombreuses années, avec une ténacité irréductible, le Président de la Section Syndicale des cantonniers et chefs-cantonniers du Lot adressait une pétition dans laquelle il formulait les desiderata des cantonniers.

Faute de fonds, répliquait le Conseil général, la pétition était... ajournée.

Car les cantonniers départementaux demandaient qu'on les assimilât aux cantonniers nationaux, et cette assimilation était considérée comme ruineuse pour le département.

Au fond, ce que les cantonniers départementaux demandaient était rationnel. Ils étaient occupés aux mêmes travaux que leurs camarades des routes nationales, et ils avaient moins d'avantages pécuniaires que ceux-ci. Pourquoi? Jamais la raison n'en a été donnée.

La demande des cantonniers départementaux a été enfin votée, à la suite de l'intervention de M. Limes. Ici, dans ces colonnes, nous avons, maintes fois présenté et soutenu la cause des cantonniers départementaux, estimant que leurs revendications n'avaient rien d'exagéré et qu'au contraire, elles étaient légitimes.

C'est donc avec plaisir que nous avons vu le Conseil général donner satisfaction à ces braves serviteurs auxquels on marchandait si longtemps les quelques sous d'augmentation qui amélioreraient une situation reconnue par tous trop souvent précaire.

L'assimilation des cantonniers départementaux aux cantonniers nationaux entraînera une dépense de 140.000 francs.

Est-ce que d'autres dépenses moins utiles n'ont pas été parfois, votées sans discussion?

Les cantonniers départementaux ont attendu pendant 15 ou 20 ans cette amélioration de leur sort. Ils l'ont bien méritée.

LOUIS BONNET.

Nouveau confrère

Vient de paraître « le Réveil Economique du Lot » organe de la Chambre de Commerce du Lot.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à notre nouveau confrère qui a pour but de défendre les intérêts économiques du département.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande, à M. le ministre de la guerre et des pensions si, aux termes de l'article 14, paragraphe 4, de la loi du 31 mars 1919, une veuve mariée à un pensionné de 75 p. 100 a droit à pension de droit propre, l'origine de la maladie dont était atteint le militaire étant antérieure à la célébration du mariage, mais le réformé pensionné ayant été porté à 100 p. 100 par une commission de réforme, cette aggravation étant postérieure au mariage, et le militaire étant décédé des suites de l'affection ayant motivé la réforme n° 1, avec pension de 75 0/0.

Réponse. — Réponse négative. Il est bien exact que, dans le cas visé par l'honorable député, le mariage soit antérieur à l'aggravation survenue dans l'état de l'intéressé ; mais cette aggravation n'est pas l'aggravation comptant comme origine, dont parle le paragraphe 4 de l'article 14 de la loi du 31 mars 1919.

Conseil d'arrondissement

Par suite d'une augmentation de la population, accusée par les dernières opérations du recensement, le canton Est de Figeac a droit à deux conseillers d'arrondissement, au détriment du canton de Lacapelle-Marival, qui n'aura qu'un conseiller à élire aux élections du 14 mai courant.

D'après le recensement publié par l'Officiel du 29 avril Figeac compte 8.805 habitants, Lacapelle-Marival 8.758.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

A l'ordre du jour, une seule question : la nomination d'un 2^e adjoint en remplacement de M. Gayet, démissionnaire.

M. Marmiesse donne lecture des vœux émis par les groupements républicains qui désignent comme candidat M. Bessières.

On procède au vote du 2^e adjoint. Il y a 21 votants. M. Bessières est élu par 18 voix.

M. Bessières prend place au fauteuil du 2^e adjoint et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait. Il exprime ses sentiments d'amitié à l'égard de son prédécesseur, M. Gayet, et assure ses collègues de son entier dévouement.

M. de Monzie félicite M. Bessières de sa nomination.

M. de Monzie prend la parole. Il s'agit de liquider cette affaire de la nomination du sous-directeur de l'Hôpital qui est la cause de cette crise municipale.

M. le Maire dit qu'il a fait une enquête. Il a tenu à être au courant de la façon dont cette nomination a été faite.

A l'hôpital, il y avait un directeur M. Manhiabal père. Son fils, le directeur actuel, était son adjoint. M. Manhiabal père s'étant retiré, M. Manhiabal fut nommé directeur et il eut comme adjoint M. Fournié.

A la mort de M. Fournié, la Commission de l'hospice estima qu'on devait pourvoir à son remplacement. La Commission de l'hospice est souveraine : c'est elle qui nomme aux emplois divers dans l'hospice.

Tout d'abord, on demanda à M. Manhiabal de prendre comme adjoint son fils qui est sous-économiste dans un lycée. Celui-ci ayant refusé le poste, les membres du Conseil d'administration de l'hospice furent sollicités par M. Combelles de nommer son fils, employé aux P. T. T. en remplacement de M. Fournié. M. Tassart, parent de M. Combelles n'assistait pas à la réunion de la Commission.

Or, la Commission de l'hospice a pleins pouvoirs : c'est elle qui procède aux nominations des employés. Au surplus, M. de Monzie déclare qu'il a tenu à se rendre compte, par lui-même, de la façon dont on avait procédé à la nomination du fils Combelles. Il a entendu les membres de la Commission, assisté de M. Nicolai, qui, en la circonstance, remplissait les fonctions de greffier.

M. Teyssonières interrompt : « M. Nicolai, greffier? C'est un poète! Si les comptes rendus de cette instruction étaient faits en vers, ce serait charmant! »

M. de Monzie, après avoir dit qu'un peu d'humour ne gêne rien, déclare qu'il a demandé à tous les membres de la Commission de l'hospice et autres personnes qui se sont occupées de la nomination du sous-directeur, si la municipalité avait pris fait et cause pour cette nomination.

Tous ont déclaré : non.

M. Combelles père a fait des démarches auprès de la Commission de l'hospice, en faveur de son fils : il a abouti.

« La municipalité, dit M. de Monzie, n'a rien à y voir. »

Dans tous les cas, M. de Monzie prend, comme maire, la responsabilité de cette nomination.

M. Gayet déclare que cette nomination a été faite sans que lui, 2^e adjoint, ait été mis au courant. Il a été mis en présence d'un fait acquis.

M. de Monzie répond : « Vous vous fâchez de n'avoir pas été informé ; mais, moi, qu'est-ce que je dois dire? Moi, maire, je n'ai été mis au courant de rien. J'ai été la nomination quand elle a été faite. »

« Pardon, réplique M. Gayet, vous

AUTOUR DE LA CONFÉRENCE

Départ de M. Barthou

De Gènes : M. Colrat confirme que M. Barthou part ce matin pour Paris par le train de 10 h. 55.

Négociations Tchéco-Hongroises

De Gènes : M. Benès et M. Banffy, président de la délégation hongroise, ont repris les pourparlers commencés à la Conférence de Marienbad, en 1921.

Contre le Traité de Versailles

De Gènes : Sir Lloyd Philip Greame a fait hier, devant la Sous-Commission économique, un plaidoyer en faveur de l'abandon des clauses économiques et commerciales du Traité de Versailles.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de Cabinet se réunit ce matin. Il prendra connaissance d'un télégramme de M. Barthou.

Une manœuvre de Tchitcherine

De Gènes : En réponse à la lettre de Tchitcherine proposant à la France une convention séparée avec la Russie, M. Barthou a déclaré qu'il en référerait à son gouvernement et qu'il informerait les alliés des passages concernant la collectivité interalliée.

son bureau, de trouver un local confortable pour l'installation du bureau postal. Après bien des tergiversations, cette épineuse question vient de recevoir une solution heureuse.

CONVOI FUNÈBRE

Monsieur et Madame PLANACASSAGNE, marchand de volailles; Monsieur Marcel PLANACASSAGNE, vérificateur des Contributions indirectes; Les familles PLANACASSAGNE, TOULZAC, MIOUËL, REYNAUD et tous les autres parents ont l'honneur de vous prier de vouloir bien assister au convoi funèbre de

Maurice PLANACASSAGNE

Employé des P. T. T. Soldat au 1er Génie tombé au Champ d'honneur à Eux-Sissous (Grèce) le 15 octobre 1916 à l'âge de 22 ans

Réunion à la gare, jeudi matin, 4 mai, à 8 h. 1/4.



Au Jeune Communiant garçonnet ou fillette qu'offrirez-vous ?

Vous voulez qu'un joli présent dise à l'enfant votre affection et demeure, en bonne place, l'aimable témoin d'un jour heureux. Il suffit pour cela de bien choisir, donc de choisir

chez Mandelli

Venez admirer nos collections réunies en vue de la première Communion et exposées dans nos magasins du 1er au 15 mai.

Vous y trouverez, simple ou luxueux

"le cadeau qui reste"

MANDELLI

CAHORS

DES CADEAUX QUI RESTENT

Dan

Advertisement for ERASMIC soap, featuring various products like 'Savon pour la Barbe', 'Savon de Beauté', and 'Les Dentifrices (Savon et Pâte)'. The brand name 'ERASMIC' is prominently displayed in large, stylized letters.

Imp. COUËSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE

CHRONIQUE SPORTIVE

LES MATCHES DU 30 AVRIL

Bien avant l'heure, le public cadurcien commence à envahir les tribunes du stade Lucien Desprats, malgré les menaces d'un temps qui persiste à demeurer inclement.

A 2 h. 15 les deux secondes équipes se présentent; notre sympathique compatriote et ami M. Lapisse arbitre cette première rencontre.

La première mi-temps dénote immédiatement la supériorité manifeste de l'équipe de l'A. C. C. qui, plus légère sans doute mais plus scientifique, domine et impose à l'adversaire son jeu élégant et ouvert.

Des 22 mi-temps, les 22 adversaires fournissent un effort réel mais moins coordonné toutefois que d'habitude. Le manque d'entraînement s'est fait sentir parmi nos adversaires.

Le 2e mi-temps, les adversaires pratiquent à outrance le hors jeu que l'œil de l'arbitre ne voit plus. Cela a considérablement nui à la beauté de cette fin de rencontre.

Le 3e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 4e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 5e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 6e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 7e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 8e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 9e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 10e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 11e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Le 12e mi-temps est consacré à des tentatives de percée est rendue impossible. Néanmoins les adversaires parviennent à botter un très beau drop-goal qui termine la partie.

Tous parent constater hier l'esprit sportif qui règne parmi les équipiers, leur courage et leur valeur. Ces deux matches clôturent dignement une saison de rugby active et qui permet d'apprécier pour Cahors un avenir sportif brillant si tous et chacun apportent à une œuvre digne d'intérêt un concours zélé et sans arrière-pensée.

Les deux clubs sont dignes l'un de l'autre. Ils possèdent des éléments remarquables qui, amalgamés, ne décevraient pas des 15 de 1er série.

La Commission mixte félicite tous les équipiers sans distinction, remercie M. le Préfet du Lot, M. le Maire de Cahors, le Colonel Commandant d'armes, d'avoir bien voulu accepter la Présidence d'honneur de ces deux rencontres, enfin les deux arbitres qui ont assumé la charge de les diriger.

La victoire est restée après une lutte magnifique aux deux équipes de l'AYIRON. Le succès de la vieille Société Cadurcienne sur sa sœur cadette importe peu. Il reste seulement le mérite de la tentative de deux matches que le public apprécie, nous le savons. Là seulement est le succès, car ce geste amènera fatalement aux sports les trop nombreux indifférents que compte encore Cahors.

Merci à tous. La Commission mixte de l'A. C. C. et du C. C. C.

Nous avons reçu un 2e compte rendu du match C. C. C. — A. C. Le manque de place ne nous permettrait pas de le publier aujourd'hui.

Nous nous serions fait un plaisir de l'insérer dans notre n° de jeudi, mais il contient un peu trop... d'aménités à l'adresse, non seulement de l'A. C., mais de l'arbitre, mais du public lui-même.

Nous sommes tout disposés — et nous l'avons toujours montré — à encourager les efforts sportifs, quels qu'ils soient. Mais nous nous refusons absolument à faire de nos colonnes un champ clos où se vident des querelles de rivalités, où s'expriment des attaques contre tels ou tels.

Notre rôle n'est pas de jeter de l'huile sur le feu. Et d'ailleurs, nous sommes certains de répondre à l'attente générale en souhaitant ardemment l'union complète et loyale des deux Sociétés. Ce serait le seul moyen d'aborder la prochaine saison avec de brillants espoirs.

M. D. Emprunt forcé hellénique Pour permettre de prendre des mesures de défense des intérêts des porteurs français de billets de banque hellénique, l'Office National du commerce extérieur 22, avenue Victor-Emmanuel III, recevra jusqu'au 5 mai les déclarations des banques françaises détenant des drachmes-papiers. La déclaration devra indiquer le montant.

Tentative de cambriolage Dimanche matin, M. Malique Guillaume, propriétaire à Ste-Valérie, en rentrant chez lui, constata que des individus avaient pénétré dans la maison.

Sur la table, il y avait encore 2 verres dans lesquels les individus avaient bu du vin. Dans les chambres, les armoires étaient ouvertes et avaient été fouillées. Mais les malfaiteurs n'ont pas emporté de linge. Une somme de 12 à 15 francs qui se trouvait dans un pot a disparu.

Une enquête est ouverte. Foire du 1er Mai 1922 Foire peu importante. Voici les cours :

Bœufs gras, de 110 à 120 fr. les 50 k.; vaches grasses de 80 à 100 francs les 50 k.; bœufs de travail, de 1.800 à 3.200 fr. la paire; vaches de travail, de 1.000 à 2.000 fr. la paire; porcelets, de 50 à 110 fr. pièce.

Moutons gras, 1 fr. 10; agneaux, 1 fr. 15 le 1/2 kilo. Brebis d'élevage de 60 à 110 fr. pièce.

Marché : poules grasses, 3 fr. 10; poulets, 3 fr. 30; dindes, 3 fr.; lapins privés, 1 fr. 50 le 1/2 kilo; œufs, 2 fr. 50 la douzaine; pigeons, 3 fr. 50 la paire.

Halle : Mais, 45 fr. les 80 litres; pommes de terre, 30 fr. les 50 kilos. PALAIS DES FÊTES

Jeudi 4 mai — Attraction sensationnelle The Olym's

Travail de force, équilibre, voltige aérienne à la mâchoire. Pendaison mortelle ! E. Olym's, recordman du monde de force. F. Olym's, champion équilibriste unijambiste (mutilé de guerre).

PRIX ORDINAIRE

Albas Orage. — Dans l'après-midi de dimanche un violent orage a éclaté sur notre localité. pluie diluvienne mêlée de quelques grêlons qui n'ont pas fait grand mal.

Pendant les Vêpres, la foudre est tombée sur le coq perché sur le clocheton de la coupole de l'église; le fluide s'est heureusement engagé dans les fils de l'éclairage électrique. Les ardoises du clocheton ont volé dans toutes les directions et on compte pas mal de dégâts dans l'installation électrique publique et privée : plombs fondus et lampes brûlées.

Luzech Au comité d'initiative. — Dans sa dernière réunion mensuelle, le Comité d'initiative a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la Fédération des syndicats d'initiative du Quercy. Cette fédération qui est en voie de formation, est appelée à rendre les plus grands services à notre région en faisant connaître les merveilleuses richesses naturelles du haut et du bas Quercy et en organisant des circuits touristiques très intéressants.

Grâce aux personnalités dévouées et complètes qui sont à la tête de la fédération, le Quercy tout entier prend part dans le tourisme la place qui lui revient.

Le président indique à l'assemblée que les ponceaux destinés à franchir les ravins du Pesquié et de la Combe de l'Île, sur le chemin de tourisme des Cévennes, vont être construits. La promenade autour du méandre si original du Lot pourra ainsi s'effectuer dans un cadre des plus pittoresques.

Il est heureux d'annoncer que Luzech va être doté enfin d'un hôtel moderne. L'Hôtel Beau-Rivage qu'on aménage avec tout le confort désirable sera ouvert aux touristes au début de Juin.

Le bureau est chargé d'organiser le service de renseignements gratuits pour les saisons des vacances et de se rendre au congrès de Périgueux le 6 mai pour y représenter le bas Quercy.

St-Géry Dimanche dernier 30 avril le Syndicat Agricole s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Couderc E. président. Diverses communications ont été faites, et les comptes du trésorier sont approuvés à l'unanimité.

M. Marty demande si les produits nécessaires aux traitements du vignoble nous parviendront sans tarder. Le président répond que la Direction de la Coopérative a promis la livraison à bref délai.

Syndicat des Planteurs. — M. Couderc président ouvre la séance à 16 heures. Le bureau sortant est réélu à l'unanimité. Les comptes du trésorier sont approuvés. La question : assurance, sur des bases de 2, 3, 4, 0/0 de primes est longuement discutée; l'assemblée décide de s'en référer au prochain congrès.

Après diverses communications le président donne la parole à M. Boyé délégué à Strasbourg. Son exposé, clair et très détaillé est bien goûté par l'assistance.

En conséquence, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité : Le syndicat de St-Géry réuni à la mairie le 30 avril 1922, après avoir entendu M. Boyé délégué au Congrès de Strasbourg, félicite M. Delport député, Président de la Fédération Nationale des Planteurs de France, ainsi que M. Delmas député, secrétaire général de l'Entente fraternelle qu'ils ont su établir avec les camarades d'Alsace;

Est très sensible aux ovations produites aux deux dirigeants de notre grande association, par les Notabilités, tous les orateurs du Congrès et les parlementaires en particulier;

Leur adresse l'expression de sa reconnaissance et les engage à persister, avec la même fermeté, dans la voie des revendications des Planteurs.

Sur la proposition de nombreux assistants, la motion suivante est adoptée : Le Syndicat de St-Géry, se faisant l'écho des doléances de divers planteurs qui accusent l'administration d'avoir fourni de la graine avariée et de ce fait la germination n'ayant pas eu lieu, émet le vœu :

Que chaque planteur puisse conserver deux ou trois pieds porte-graines choisis parmi les plus beaux, sous la surveillance effective des employés du service.

Séance levée à 17 heures. Figeac Emprunt Municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a décidé d'avoir recours à un emprunt pour faire face à l'achat d'un certain nombre de comptoirs à eau, qui doivent être placés chez les concessionnaires.

Cet emprunt, fixé à 25.000 francs est établi par unités de 500 francs rapportant un intérêt de 5.50 % exempt d'impôt. L'amortissement aura lieu par annuités et au plus tard dans un délai de 20 ans.

Nous rappelons que les personnes qui désirent souscrire doivent s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

St-Chamarand La question de la poste. — Depuis bientôt un an, la commune était mise en demeure par l'Administration des Postes et Télégraphes, si elle voulait conserver

de prodigalité, de plaisirs inutiles, vides et vaines, ces sommes folles gaspillées, cet or coulant de ses mains comme d'une source, sans but et sans raison !

Hennibelle qui, de son côté, semblait profondément réfléchir, respectait le silence de son interlocuteur. Après un bon moment, le notaire le rompit le premier :

Monsieur le baron, dit-il d'une voix lente et grave, les d'Arconcey appartenaient depuis des siècles et des siècles à ce pays; le château a été la sentinelle debout au milieu des villages, le gardien qui veille, le soldat qui défend; les faibles et les petits ont reçu de vos aïeux l'aide qu'ils imploraient; la protection dont ils avaient besoin; le présent s'enchaîne au passé, il y a solidarité entre ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui; votre honneur fait partie de notre honneur à tous, c'est notre patrimoine commun; nous devons jusqu'au bout lutter pour le conserver; s'il y avait une flétrissure à votre blason, elle rejallirait sur nous !... Et c'est moi, républicain, qui vous dit ces choses : parce que je sens qu'un canton, un village, sont de petites patries, que l'honneur de ces petites patries doit nous être sacré, comme un élément essentiel à l'honneur de la grande ! Votre situation est extrêmement compromise, elle n'est peut-être pas désespérée; en menant votre liquidation avec lenteur, avec prudence, nous pourrions, je l'espère, arriver à en tirer meilleur parti que nous ne le prévoyons aujourd'hui. Mais en atten-

dant, comme il ne faut pas qu'un créancier se présente au château et s'en retourne les mains vides, voici dix mille francs pour parer aux premières nécessités.

Cet argent, Pierre ouvrit son coffre-fort et, comptant les rouleaux d'or sur la table, il ajouta, en voyant que le baron ôtait son gant et prenait une plume comme pour signer un reçu :

Ceci n'est pas une opération de notaire à client, c'est une avance que fait Pierre Hennibelle à M. le baron d'Arconcey; pas besoin de reçu entre nous. Et maintenant, si vous m'y autorisez, je vais faire venir Soyex, examiner avec soin votre situation, tout vérifier et liquider au mieux de vos intérêts.

Le baron était profondément ému. Pour la première fois de sa vie, il voyait un homme ! Comme il avait grand cœur malgré sa frivolité, ce fut avec l'aisance de sa parfaite éducation qu'il sut remercier Hennibelle et lui faire sentir qu'il comprenait toute l'étendue du service rendu. Ils causèrent encore longtemps, examinant par le détail la position, comment elle s'était aggravée, comment on pourrait en sortir. Hennibelle, avec un sens merveilleux des affaires, éclairait tous les détours de cette ténébreuse marche à la ruine qu'avait menée l'infâme intendan.

Enfin, midi sonna; il était trop tard pour régler tout le détail des opérations à effectuer avant déjeuner, et, d'ailleurs, il y fallait longuement réfléchir. On prit donc rendez-vous pour le lendemain au château d'Arconcey,

où Hennibelle déjeunerait afin que les visites de Sixte à l'étude ne missent pas les têtes à l'éveil. Puis les deux hommes se séparèrent après s'être cordialement serré la main.

Sixte mangea du bout des dents chez Devalle, et rentra au milieu du jour.

Il était comme le soldat qui, sur le champ de bataille, vient d'être frappé d'une balle; d'abord il ne sent rien et continue de combattre, et c'est quand l'ardeur de la lutte cesse de l'exalter que s'éveille la douleur de sa blessure. Sixte, qui avait tenu bon devant Pierre et à l'auberge, une fois seul sur la grande route s'abandonna. Ses joues frémissaient, et ses mains tremblantes avaient peine à diriger Kean. « Ruiné, ruiné, il était ruiné ! » Il répétait ces mots machinalement. Ruiné par sa faute, sottement, bêtement, de la façon la plus vulgaire ! S'il avait joué, s'il avait spéculé, il se serait pardonné; s'il avait tenté quelque grosse aventure digne de lui, digne de son nom, et qu'il eût échoué, la grandeur de l'effort aurait couvert la profondeur de la chute; mais s'être ainsi laissé mener au précipice comme un simple, comme un enfant, alors qu'un coup d'œil donné à temps, un moment d'attention accordé un seul fois à ses affaires, à ses comptes, même tout bonnement, la lecture des papiers présentés par cette canaille de Gaudot, l'eussent arrêté net sur la pente ! Oh !... et des larmes de rage lui brûlaient les yeux !

(A suivre)

n'ignoriez pas la candidature du fils Combelles ?

M. de Monzie : « C'est possible ; mais je n'avais pas donné mon approbation à cette candidature. »

M. Malique prend la parole : Si les conseillers municipaux qui font partie de la Commission de l'hospice avaient averti leurs collègues de ce qui allait être fait, rien de ce qui se passe, ne se serait passé.

On dit qu'il faut faire des économies, et on crée toujours des nouveaux postes. »

M. Tassart dit que de près ou de loin, il n'a influencé personne pour la nomination de son parent Combelles.

A ce moment, dans la salle des applaudissements éclatent.

M. Teys, onzième se lève : « M. le Maire, l'ordre du jour portait simplement : nomination d'un 2e adjoint. L'élection est faite. La séance doit être levée. »

M. le Maire répond : « C'est moi qui suis le maire et qui dois lever la séance. »

M. Tassart demande la parole : il dit que M. Gayet lui parla, certain jour, de la succession de M. Labie, receveur de l'hospice, qui, on le savait, allait être vacante. M. Gayet posa à cette succession la candidature de son genre, et il demanda le concours de M. Tassart. Celui-ci répondit que cette succession, d'accord avec M. de Monzie, avait été promise, à M. Dablanc, secrétaire de la Mairie.

M. Gayet demande à mettre les choses au point. Il dit qu'il parla à M. Tassart de la vacance éventuelle du poste de M. Labie. Il reconnaît avoir parlé de la succession de M. Labie et de la candidature de son genre.

M. Tassart dit que M. Gayet avait offert de parfaire de sa poche le traitement de M. Dablanc, secrétaire général de la mairie qui de 7.000 serait porté à 12.000 francs.

M. Gayet proteste violemment contre cette déclaration qu'il qualifie de mensongère.

Le public est houleux : M. Teys onzième fait observer que l'ordre du jour est épuisé et que la séance est levée.

M. Holzer prononce quelques mots, et la séance est levée.

Obsèques

Mardi matin ont été célébrées les obsèques de M. Malet, notaire à Cahors, décédé samedi soir, après une douloureuse maladie.

M. Malet était une personnalité très estimée dans notre ville et sa mort a provoqué de vifs regrets.

Une foule considérable a suivi le char funèbre jusqu'à la gare d'où le corps a été transporté à Montech.

Nous adressons à Mme veuve Malet, à ses enfants nos sincères condoléances.

Arrestation

Depuis plusieurs jours, la police avait remarqué les allures de deux jeunes filles qui déambulaient, la nuit surtout, sur les Boulevards et fréquentaient divers établissements publics.

Une enquête ayant permis de démontrer que ces deux filles vivaient de la prostitution, lundi matin, M. le Commissaire les rencontrant, les pria de passer au bureau de police.

Elles ont déclaré se nommer Dutheil Marguerite, 15 ans, Elise Brudaux, 17 ans, toutes deux originaires de Brive.

Conduites au Parquet, elles furent interrogées. Elles reconnurent n'avoir aucun moyen d'existence et qu'elles se livraient à la prostitution sous la haute protection d'un individu qui est, à son tour recherché pour vagabondage spécial.

Cet individu aurait amené à Cahors une des deux filles et percevait le produit de son racolage. Il ne tardera pas à être arrêté.

Les deux filles ont été écrouées à la prison.

rut la feuille, et ces deux chiffres lui sautèrent aux yeux :

« Domaines et château d'Arconcey, valeur approximative : deux millions. »

« Hypothèques constituées au profit du sieur Soyex, banquier à Sermezy, dix-huit cent trente mille francs. »

Il posa le papier sur la table et regarda le notaire : il ne comprenait pas !

« Mais, fit-il, je n'ai jamais emprunté ni jamais donné d'hypothèques à personne, je ne connais même pas ce Soyex. »

C'est possible, mais quelqu'un à qui vous avez passé votre procuration a pu le faire pour vous, et il n'est pas difficile, étant donnée l'absence prolongée de votre honnête intendan, de voir par quelles mains votre ruine a été consommée. Gaudot ne reviendra pas. — Depuis quinze ans, il vous trompe. J'ai connu votre premier emprunt par votre première hypothèque; j'ai vu le trou s'élargir tous les jours, le gouffre se creuser, mais rien ne pouvait faire supposer que vous étiez la victime de Gaudot et que vous ignoriez ses opérations ! Et vous-même, comment avez-vous pu ne vous douter de rien ? Alors que la crise agricole sévit ici avec intensité, qu'aucun fermier ne paye exactement, que vos amis, les Cerey, les Meilly, en sont aux expédients et ont dû souvent se désoler devant vous de cette situation, comment ne vous êtes-vous pas inquiété ? Comment ce phénomène unique et extra-

dinaire, la facilité de vos rentrées en pleine crise, ne vous a-t-il pas frappé ?... Et puis vous signiez donc sans lire, sans regarder ? Tous ces actes d'emprunt ne passaient donc pas sous vos yeux ? Et ceci est tellement invraisemblable que je ne pouvais le supposer !

Le baron, le regard au loin, dans le vague, ne répondait rien; de temps en temps, il levait une main et la laissait retomber; ce geste seul prouvait qu'il était à la conversation. En homme de bonne compagnie, habitué dès l'enfance par une forte éducation à ne montrer de ses sentiments que ce qu'il en devait laisser paraître, il se faisait mais, sous la table devant laquelle il était assis, ses jambes tremblaient et n'eussent pas été, sur le coup, en état de le porter.

La vision soudaine de son effroyable situation le terrifiait. Il se rappelait la fin tragique d'un sien cousin, Raymond des Comottes, qui, ruiné comme lui par sa faute, s'était fait sauter la cervelle quand l'huissier était venu poser l'affiche de vente sur la grande porte de son château. Certes, il avait le courage d'en faire autant, et il saurait, en beau joueur, payer à la vie sa dette, puisqu'il avait perdu. Mais Solange, cette chère petite qu'il adorait, que deviendrait-elle ? Quelle horreur pour elle, et quelle honte ineffaçable que cette ruine sur sa jeunesse, que cette tache, que ce sang sur son nom ! La vision de tout ce qu'il avait fait depuis qu'il était à la tête de sa fortune l'accablait : il revoyait d'un seul coup d'œil ces années de futilités,

de prodigalité, de plaisirs inutiles, vides et vaines, ces sommes folles gaspillées, cet or coulant de ses mains comme d'une source, sans but et sans raison !

Hennibelle qui, de son côté, semblait profondément réfléchir, respectait le silence de son interlocuteur. Après un bon moment, le notaire le rompit le premier :

Monsieur le baron, dit-il d'une voix lente et grave, les d'Arconcey appartenaient depuis des siècles et des siècles à ce pays; le château a été la sentinelle debout au milieu des villages, le gardien qui veille, le soldat qui défend; les faibles et les petits ont reçu de vos aïeux l'aide qu'ils imploraient; la protection dont ils avaient besoin; le présent s'enchaîne au passé, il y a solidarité entre ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui; votre honneur fait partie de notre honneur à tous, c'est notre patrimoine commun; nous devons jusqu'au bout lutter pour le conserver; s'il y avait une flétrissure à votre blason, elle rejallirait sur nous !... Et c'est moi, républicain, qui vous dit ces choses : parce que je sens qu'un canton, un village, sont de petites patries, que l'honneur de ces petites patries doit nous être sacré, comme un élément essentiel à l'honneur de la grande ! Votre situation est extrêmement compromise, elle n'est peut-être pas désespérée; en menant votre liquidation avec lenteur, avec prudence, nous pourrions, je l'espère, arriver à en tirer meilleur parti que nous ne le prévoyons aujourd'hui. Mais en atten-

ÉTRANGE FORTUNE

DE CUNISSET-CARNOT

IV

Depuis plusieurs années, en allant au chef-lieu, il vérifiait la situation hypothécaire des d'Arconcey, comme il le faisait pour les autres clients de son étude, et il avait vu la ruine s'avancer à grands pas. Il la savait complète aujourd'hui, et il venait de s'apercevoir, à l'accent du baron, que le malheureux gentilhomme ne se doutait de rien. Alors, il se rassit, et ce fut d'une voix très calme, très douce, changée par l'émotion, qu'il répondit :

Monsieur le baron, il n'y a point d'impertinence en affaires, je ne m'offense donc pas de ce que vous venez de dire, aussi bien vous le regretterez assez amèrement tout à l'heure !

Le baron, stupéfait, le regardait sans comprendre.

Tenez, poursuivit Hennibelle, j'ai ici le relevé de votre situation hypothécaire; le voici, lisez vous-même.

Et il tendit à Sixte un papier que, tout en parlant, il avait pris dans un casier à sa portée. Le baron parcou-